

# Projet Educatif de Territoire (PEDT) Document de travail

## Ambert Livradois Forez Communauté de Communes



Ville d'Ambert



## **I. Qu'est-ce qu'un PEDT**

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant.

C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler à l'initiative de la collectivité locale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour chaque enfant de s'épanouir en acquérant différentes savoirs, savoir-faire et savoir-être.

## **II. Intérêt pour le territoire**

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour ces accueils de loisirs.

Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Il favorise les coopérations entre communes. Les communes rurales qui sont confrontées à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés peuvent trouver des solutions dans la coopération entre communes. Par sa dimension partenariale, le PEDT permet, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou d'autres collaborations intercommunales, de mutualiser les ressources.

Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire. Les bénévoles associatifs, et le cas échéant, les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire.

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport.

## **III. Les financements**

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) peuvent participer financièrement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs via le soutien au développement des accueils collectifs de mineurs déclarés dans le cadre de différents dispositifs :

- l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) pour les nouvelles heures périscolaires dégagées par la réforme (Plan Mercredi)
- la prestation de service ordinaire (PSO) accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les autres heures périscolaires d'accueils
- l'inclusion des enfants en situation de handicap est accompagné par le DAHLIR qui finance une partie des postes d'animation dédiés à cet accueil

## IV. Les étapes clefs

### Comment ?

Chaque élu contacte les acteurs éducatifs localement (Directeurs d'école, Associations, Prestataires, locaux...), pouvant répondre aux enjeux du PEDT :

- La continuité éducative dans tous les temps de l'enfant
- La complémentarité entre tous les acteurs et espaces éducatifs

### Pourquoi ?

Afin de créer des comités de pilotage permettant :

- d'établir un diagnostic partagé sur les activités déjà mises en place, les besoins, les dispositifs éducatifs existants, les locaux disponibles, les compétences mobilisables...
  
- de travailler sur le contenu des objectifs éducatifs du projet, complémentaires avec les projets d'école, et d'apprécier l'échelle territoriale pertinente (communale, pluri ou intercommunale, bassin de vie ou géographique) et le public visé (maternelle, élémentaire, éventuellement 2<sup>nd</sup> degré)

### Où ?

Au moins 3 comités seront organisés, par secteur géographique (Forez, vallée de la Dore et Livradois). Chaque comité pourra travailler sur les enjeux, selon les objectifs éducatifs fixés.

### Quand ?

Le PEDT actuel a une période de validité d'un an (septembre 2022 à août 2023). Un premier Comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs du PEDT se rassemblera en juin 2022.

## V. EN SYNTHÈSE

### LES SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEDT

#### ❶ Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et des jeunes

Certains projets permettent de vivre des activités en complémentarité entre l'École et les accueils de loisirs. Ils donnent du sens aux apprentissages et facilitent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant qui est au cœur du projet. La mise en place d'un PEDT permet d'intégrer les rythmes de vies des enfants et des jeunes.

#### ❷ Il favorise la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune

Parties prenantes du PEDT : élus et techniciens, enseignants, parents, équipe d'animation, les agents municipaux, Associations, Structures sportives et culturelles, Institutions...

#### ❸ Il permet de mobiliser et valoriser les ressources du territoire

Les structures du territoire (tiers-lieux, médiathèques, espaces naturels...) peuvent trouver place dans le PEDT.

#### ❹ Il favorise le développement des loisirs pour toutes et tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »

Le PEDT fait vivre des activités éducatives collectives qui encouragent la coopération et le partage.

#### ❺ Il permet de valoriser et d'enrichir l'offre éducative

Le PEDT est un outil conçu avec les acteurs, sensibles aux besoins des enfants. Il est évalué et réajusté régulièrement. Cette démarche concertée est diffusée aux familles.

#### ❻ Il permet de dynamiser la vie citoyenne, culturelle et sportive du territoire

Le PEDT vivifie la vie associative du territoire. Il favorise l'ouverture des associations au monde éducatif